

Annexe 6

Formulaire de protêt

Du 15.08.2023

1. Informations concernant la patrouille

Données de la patrouille ayant déposé le protêt:

Course (cases à cocher)	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> Z1 <input type="checkbox"/> Z2	
Numéro patrouille		
Nom de la patrouille		
Chef de patrouille		
Qui dépose le protêt ?		
Patrouille participant aux championnats du monde de longue distance ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<i>Si oui, veuillez utiliser le formulaire de l'ISMF – Sporting Rules & Regulations, appendix 1 Claim form</i>		

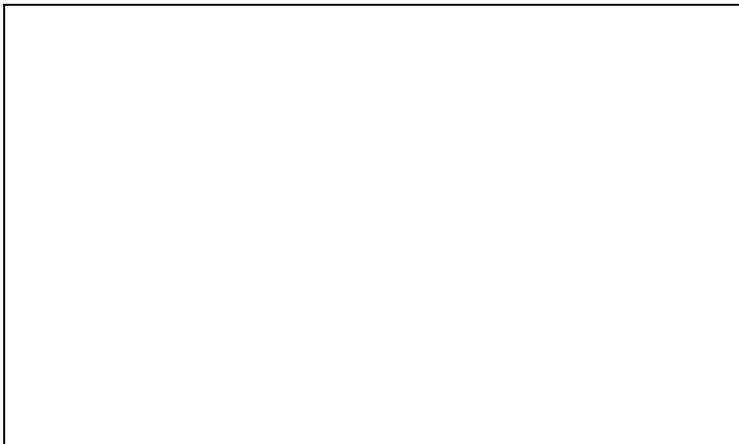
2. Témoins

Y a-t-il des témoins ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui, veuillez renseigner les nom(s), prénom(s); N° patrouille		

3. Raison du protêt et description exacte des faits

*(QUE s'est-il passé ? – QUEL est le désavantage qui en résulte ?
QUELLES sont les conséquences ?)*

Croquis:



Motivations :

4. Commandement PdG

Reçu le:		
Par: Grade, nom, prénom		
Heure:		
Caution versé (CHF 150.-)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Le protêt est à déposer auprès du bureau de course à l'arrivée de VERBIER.

5. Protocole de signature

Lieu et Date	
Signature de l'auteur du protêt	
Signature du Directeur de la course	

6. Décision commandant PdG

Protêt refusé

Protêt accordé

Remarques :

7. Justification et sanction

8. Protocole de signature

Commandant PdG		
Requérant		
Lieu et Date		
Remboursement caution	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

9. Bases réglementaires

Le règlement de la Patrouille des Glaciers 2024.

10. Délais

Le protêt doit être déposé dans un délai de 120 Minutes après leur arrivée à VERBIER auprès du bureau de course.

11. Recours

Le recours à la voie juridique est exclu.
